

**Commission de Suivi de Site du Bassin de Lacq**  
**Réunion du bureau du 22 mars 2017 à 17h00**  
**Compte rendu**

Membres du bureau présents et personnes invitées

Collège	Nom	Fonction	adresse mail
Président de la CSS	Jean Pierre DUBREUIL (Pdt)	Maire de Lagor	<a href="mailto:jp-dubreuil@cc-lacqorthez.fr">jp-dubreuil@cc-lacqorthez.fr</a>
Secrétaire de la CSS	Yves BOULAIGUE	DREAL UD64	<a href="mailto:yves.boulaigue@developpement-durable.gouv.fr">yves.boulaigue@developpement-durable.gouv.fr</a>
collectivités territoriales	Jacques CLAVÉ	Maire de Mont	<a href="mailto:commont@cdg-64.fr">commont@cdg-64.fr</a>
collectivités territoriales	Patrice LAURENT	Conseiller Régional	<a href="mailto:mairie@mourenx.fr">mairie@mourenx.fr</a>
administrations	Christophe BERTRAND	ARS DD64	<a href="mailto:christophe.bertrand@ars.sante.fr">christophe.bertrand@ars.sante.fr</a>
administrations	Marie AUBERT	SG préfecture 64	<a href="mailto:marie.aubert@pyrenees-atlantiques.gouv.fr">marie.aubert@pyrenees-atlantiques.gouv.fr</a>
exploitant	Hervé BROUDER	ARKEMA	<a href="mailto:herve.brouder@arkema.com">herve.brouder@arkema.com</a>
exploitant	Jean Marc GUILHEMPEY	TORAY CFE	<a href="mailto:jeanmarc.guilhempey@toray-cfe.com">jeanmarc.guilhempey@toray-cfe.com</a>
personnes qualifiées	Laurence BOUHABEN	CCI Pau Béarn	<a href="mailto:l-bouhaben@pau.cci.fr">l-bouhaben@pau.cci.fr</a>
personnes qualifiées	Patrice BERNOS	GIP CHEMPARC	<a href="mailto:patrice.bernos@chemparc.com">patrice.bernos@chemparc.com</a>
riverains & associations	Patrick MAUBOULES	SEPANSO 64	<a href="mailto:sepanso64@gmail.com">sepanso64@gmail.com</a>
riverains & associations	Gilles CASSOU	ARSIL	<a href="mailto:contact@evolution-pilotage.com">contact@evolution-pilotage.com</a>
salariés	Jean Jacques LABARRERE	CHSCT ARKEMA	<a href="mailto:jeanjacques.labarrere@arkema.com">jeanjacques.labarrere@arkema.com</a>
(invité)	Céline CORDEBOEUF	CCLO	<a href="mailto:c-cordeboeuf@cc-lacqorthez.fr">c-cordeboeuf@cc-lacqorthez.fr</a>
(invité)	Yannick Le FICHANT	ASL Induslacq	<a href="mailto:yannick.lefichant@arkema.com">yannick.lefichant@arkema.com</a>
(invité)	Christine CASTOR	Santé Publique France	<a href="mailto:Christine.CASTOR@ars.sante.fr">Christine.CASTOR@ars.sante.fr</a>
(invité)	Hadrien SENTENAC	Santé Publique France	<a href="mailto:hadrien.SENTENAC@ars.sante.fr">hadrien.SENTENAC@ars.sante.fr</a>
(invité)	Sandrine COQUET	Santé Publique France	<a href="mailto:sandrine.coquet@ars.sante.fr">sandrine.coquet@ars.sante.fr</a>
(invité)	Nordine AÏT ALI	DREAL UD64	<a href="mailto:nordine.aitali@developpement-durable.gouv.fr">nordine.aitali@developpement-durable.gouv.fr</a>

Excusé : Bruno CAPBERNE (CHSCT Yara), Yves BOULAIGUE (DREAL UD64)

Le Président ouvre la réunion en rappelant l'ordre du jour:

1. Validation du projet de CR de la réunion de bureau du 14 décembre,
2. Retour sur les avis de M Poupon et Mme Soubles concernant le projet de règlement intérieur,
3. Point par le collège « exploitants » des investigations sur la question des nuisances sur la plate-forme de Lacq,
4. Présentation par SPF du protocole de l'étude exploratoire de morbidité,
5. Ordre du jour de la réunion plénière du 1er semestre 2017, proposition des membres du bureau
6. Points divers

## **1-Validation du projet de CR de la réunion de bureau du 14 décembre 2016**

Le projet de compte rendu de la précédente réunion de bureau ayant préalablement été diffusé aux membres du bureau et n'ayant pas fait l'objet de remarque, il est définitivement approuvé. Il sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture<sup>1</sup> avec les documents de travail utilisés pour cette réunion.

## **2-Retour sur les avis de M Poupon et Mme Soubles concernant le projet de règlement intérieur**

Suite à l'examen lors de la réunion du 14 décembre par les membres du bureau d'une première version 0 du règlement intérieur, des remarques écrites ont été transmises au secrétariat sur ce projet. Une réunion s'est tenue le 21 février entre M Capbern, Mme Soubles, Mme Merle-Vignau, M Dubreuil et M Aït Ali pour traiter les remarques formulées. Une version 1 du projet de règlement tenant compte des remarques exprimées a été diffusée aux membres du bureau, avant la réunion de ce jour.

Deux modifications dans le projet de règlement n'ont pas été intégrées. Elles sont soumises à la décision des autres membres du bureau.

1) *ne pas maintenir au bureau de la CSS les deux représentants des personnes qualifiées.*

La question est mise au vote des membres du bureau à l'exclusion des représentants des personnes qualifiées, M MAUBOULES et M LABARRERE décidant de ne pas prendre part au vote:

- pour 0
- contre 6
- abstention 1

La demande d'exclure les personnes qualifiées du bureau est rejetée.

2) *maintenir le droit de vote des deux personnes qualifiées présentes au bureau pour les décisions du bureau.*

La question est mise au vote des membres du bureau à l'exclusion des représentants des personnes qualifiées:

- pour 6
- contre 2
- abstention 1

La demande de maintenir les droits de vote des deux personnes qualifiées aux décisions du bureau est acceptée.

Les deux décisions précédentes du bureau seront intégrées dans une version 2 du projet de règlement intérieur. Cette version sera diffusée à l'ensemble des membres en vue d'être approuvée lors de la prochaine réunion de bureau.

La SEPANSO demande par ailleurs à ce que le règlement intérieur comporte deux parties distinctes, l'une pour le règlement de la commission, l'autre pour le règlement du bureau.

Les rédacteurs s'engagent à réfléchir à cette proposition.

## **3-Point sur les nuisances autour de la plate-forme de Lacq (cf présentations jointes)**

M.Yannick Le FICHANT mandaté par l'Association Syndicale Libre du lotissement Induslacq ASL Induslacq a été invité pour présenter au bureau l'état des investigations faites par les industriels. Il détaille les points suivants :

- les engagements de l'ASL vis-a-vis de l'ARSIL

---

1 <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

- l'analyse des périodes de fonctionnement des unités depuis décembre 2016
- 2<sup>nds</sup> résultats d'analyses des moyens *Massalya*
- les résultats d'analyses H2S
- l'approche spécifique auprès de 8 riverains

Depuis la dernière présentation devant le bureau de la CSS la tendance à la réduction des nuisances semble se confirmer.

Aucune raison objective ne permet d'expliquer cette diminution des nuisances perçues. Concernant l'évolution du ressenti des riverains, il n'y aurait pas de lien entre ressentis, signalements et état des unités de la plateforme. Il pourrait s'agir d'un phénomène d'hypersensibilisation individuelle. Une approche complémentaire médicale pourrait être nécessaire pour comprendre les phénomènes.

Concernant les seconds résultats de l'étude *Massalya*, après analyse il semblerait que l'augmentation de particules fines dans l'atmosphère associée à des épisodes industriels constatés soit due à la combustion de biomasse (feu de cheminées). Cycle diurne prononcé d'émission de particules. L'ASL Induslacq a décidé de programmer une 3<sup>ieme</sup> et nouvelle campagne de mesures environnementales avec les moyens de *Massalya*.

#### **4- Présentation par SPF du protocole de l'étude exploratoire de morbidité (cf présentation jointe et document préparatoire)**

Point d'avancement sur les travaux de l'étude de contexte local présentée à la dernière réunion de bureau.

Un marché a été passé avec IFOP pour la réalisation de cette enquête.

Les personnes identifiées vont recevoir avant fin mars un courrier institutionnel pour annoncer la phase terrain. La phase terrain devrait commencer en avril. Il est demandé de réserver le meilleur accueil et d'assurer la disponibilité nécessaire pour la réalisation de cette enquête qui devrait durer 4 semaines.

Présentation par Christine Castor et Hadrien Sentenac de l'étude exploratoire de morbidité, qui poursuit deux objectifs :

- étudier la faisabilité d'une étude de morbidité au niveau des populations résidentes du bassin de Lacq,
- évaluer l'état de santé de la population et identifier une éventuelle sur-incidence de morbidité par rapport à une zone témoin.

L'étude exploratoire sera établie sur la base d'un inventaire des données bibliographiques disponibles et sur une série d'interviews de professionnels de santé (médecins généralistes, médecin scolaire, pédiatre et médecins spécialistes). Les conclusions de cette étude exploratoire sont attendues pour décembre 2017, elles doivent notamment permettre de définir le contenu et les limites des études complémentaires de morbidité qu'il sera pertinent de mener.

SEPANSO relève dans le 2<sup>ème</sup> paragraphe de SPF, il est question d'une *enquête épidémiologique exploratoire* mise en place suite à la problématique des symptômes ressentis. A ce jour SEPANSO n'a pas eu connaissance des résultats de cette enquête.

S'il s'agit de l'enquête réalisée par l'ARS au téléphone suite aux problèmes de nuisances autour de la plate forme de Lacq réalisée en 2015, cette étude sera communiquée avec le compte rendu du bureau.

L'étude de morbidité précédera l'étude épidémiologique. La poursuite de l'étude ISPED n'aura lieu

au mieux qu'en 2018.

A la remarque de la SEPANSO de la non intégration dans l'étude des ouvriers et des sous traitants travaillant ou ayant travaillé sur le site, il est répondu que les riverains seront pris en compte dans cette étude, sans être en mesure de distinguer ceux ayant connu ou connaissant une exposition professionnelle.

Relativement au contexte de l'étude de morbidité, la SEPANSO rappelle qu'une quinzaine de riverains ont également porté plainte durant l'été 2015 et demande à ce que cela soit intégré dans la présentation du document de Santé Publique France

Elle demande également que les villes d'Orthez et d'Oloron soit incluses dans le périmètre, s'étonne qu'il n'y ait pas de registre de cancers de l'adulte dans le 64 et que la CPAM - qui pourrait et devrait être questionnée dans le cadre de cette étude - ne fasse pas partie des personnes qualifiées, alors qu'elle est un des acteurs qui a demandé officiellement la poursuite de l'étude épidémiologique.

A la question des industriels demandant quelle serait la publication des résultats des études, Santé Publique France a répondu qu'elle serait rendue publique.

### **5- Ordre du jour de la réunion plénière du 1er semestre 2017, proposition des membres du bureau**

Il est rappelé aux membres du bureau que compte tenu de la période de réserve en prévision du calendrier électoral, il ne pourra pas être organisé de réunion du bureau ou de plénière de fin mars à mi juin. Une réunion plénière devra cependant avoir lieu à l'issue de cette période de réserve. Cette réunion plénière fera l'objet d'une réunion de bureau préparatoire notamment pour permettre de définir l'ordre du jour. Sur ce point il est demandé aux membres du bureau de transmettre au secrétariat des propositions d'ordre du jour de la plénière qui seront débattues au prochain bureau.